



## MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Bécancour, que le conseil municipal de cette Ville a adopté, à sa séance du 19 août 2024, une résolution fixant la date de la séance ordinaire du mois de septembre au **lundi 16 septembre 2024 à 19 h** plutôt qu'au lundi 9 septembre 2024 à 19 h, tel que le prévoit le calendrier.

Cette séance se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Ville de Bécancour, le 20 août 2024.

M<sup>e</sup> Sébastien Rheault  
Assistant-greffier de la Ville